

Séance du 16 Février 2016

L'an deux mil seize, le seize février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire.

Étaient présents : MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Serge AUDIGER, Michel DAVID, Éric BÉNARD, et Mme Sophia SANSON.

Absents excusés : - M. DELAFOSSE René (donne pouvoir à Monsieur DODELIN François)
- M. LECLERCQ Guillaume.

Secrétaire de Séance : M. BÉNARD Éric.

Le maire propose au conseil Municipal de rajouter une délibération concernant l'achat du terrain des consorts MARTIN-MÉNARD pour l'élargissement de la rue de la côte des Monts. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, est POUR.

Approbation du compte rendu du 03 Novembre 2015 :

Le compte-rendu de la séance du 3 Novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération pour autoriser l'ordonnateur à engager en 2016 les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des dépenses de 2015 :

Le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser l'ordonnateur à engager en 2016 les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses de 2015 afin de pouvoir régler des factures d'investissement non prévues dans les restes à réaliser.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

Délibération pour la fiscalisation des ordures ménagères :

Le maire propose au conseil municipal de fiscaliser, comme les années précédentes, la contribution pour les ordures ménagères.

Le conseil municipal est POUR à l'unanimité des voix.

Délibération pour ne pas fiscaliser les participations aux autres syndicats :

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, le Maire propose de ne pas fiscaliser les autres participations aux autres syndicats. Le montant de ces participations sera inscrit au budget 2016 au compte 6554 - *Contribution aux organismes de groupe*. Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des voix.

Délibération pour le maintien de notre école :

Monsieur le Maire a reçu un courrier en date du 25 janvier 2016, de l'Éducation Nationale (Circonscription de Barentin), l'informant que dans les mesures de carte scolaire, il était envisagé la fermeture du poste d'enseignant pour l'école de Goupillières à la rentrée 2016.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour le maintien de ce poste. Le conseil municipal est POUR le maintien de l'école à l'unanimité des voix.

Délibération pour l'achat du terrain des consorts MARTIN-MÉNARD pour l'élargissement de la rue de la Côte des Monts :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de fixer les modalités d'achat du terrain des consorts MARTIN-MÉNARD pour l'élargissement de la rue de la Côte des Monts.

Il est convenu d'une cession moyennant le prix de 5 €/m² soit pour la parcelle AB n° 396 d'une contenance de 187 m², pour un prix de cession de $187 \times 5 = 935$ €.

De plus, la collectivité prendra en charge l'abattage des arbres se trouvant sur la parcelle, l'édification d'une clôture sur limite séparative et le déplacement du compteur E.D.F. et des réseaux desservant la propriété.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

Divers demande de subvention :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions qu'il a reçues :

Il présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention de l'A.M.E.R (Association Médico-Éducative Rouennaise) qui était existante en 2015. Le conseil municipal a décidé de maintenir la subvention en 2016 à 6 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Le centre de formation d'Apprentis B.T.P. de DIEPPE sollicite une subvention afin de maintenir la qualité des prestations des services apportés aux jeunes de notre commune. Un élève sur notre commune est au C.F.A. de Dieppe. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte de verser une subvention en 2016.

L'A.D.M.R. sollicite une subvention (existante en 2015). Le conseil municipal, à l'unanimité des voix est POUR.

L'Association Charline sollicite une subvention afin d'aider les enfants atteints de pathologie cardiaque (pas existante en 2015). Le conseil municipal s'ABSTIENT à l'unanimité des voix.

Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été réalisé un aménagement sur le parking de la salle Polyvalente en « Grave d'Écosse » avec un support pierre 20/40 sur géotextile afin d'éviter aux voitures de rester bloquées en cas de pluie. Le montant est environ de 10 000 €.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BRUMENT Jean-Claude est en arrêt de travail depuis fin décembre 2015.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va faire appel à une entreprise afin de déboucher le tuyau d'évacuation d'eau qui se trouve au niveau de l'habitation de Monsieur DELAFOSSE René, sur la voie communale n°4.
- Monsieur FORSCHLÉ demande à Monsieur le Maire quand aura lieu la réunion avec les associations afin de fixer les dates pour l'année 2017.
- Monsieur FOSSÉ Michel demande à Monsieur le Maire des informations sur les travaux qui ont été réalisés à la mare.
- Monsieur BÉNARD Éric propose à Monsieur le Maire de faire intervenir l'assurance décennale pour les travaux du parking de la salle polyvalente, afin que la facture ne soit pas prise en charge par la commune.
- Madame SANSON demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'aménager des aires de croisement rue de Chasse, vers l'habitation de Monsieur BÉNARD Éric.

La séance est levée à 19h25.